



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2026

Budget général  
Dotations

## Crédits non répartis



# 2026



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant selon les dispositions de l'article 7 de la LOLF, les crédits des deux dotations suivantes :

■ **Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles**

■ **Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits**

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Crédits non répartis</b>	<b>7</b>
Récapitulation des crédits	8
<b>PROGRAMME 551 : Provision relative aux rémunérations publiques</b>	<b>11</b>
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	12
Justification au premier euro	14
<i>Éléments transversaux au programme</i>	14
<i>Justification par action</i>	15
01 – <i>Provision relative aux rémunérations publiques</i>	15
<b>PROGRAMME 552 : Dépenses accidentelles et imprévisibles</b>	<b>17</b>
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	20
<i>Éléments transversaux au programme</i>	20
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	21
<i>Justification par action</i>	22
01 – <i>Dépenses accidentelles et imprévisibles</i>	22



MISSION  
**Crédits non répartis**

---

## Récapitulation des crédits

### RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2025 ET 2026

Programme / Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	100 000 000 350 000 000	+250,00 %		100 000 000 350 000 000	+250,00 %	
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	100 000 000 350 000 000	+250,00 %		100 000 000 350 000 000	+250,00 %	
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	425 000 000 425 000 000			125 000 000 125 000 000		
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	425 000 000 425 000 000			125 000 000 125 000 000		
<b>Totaux</b>	<b>525 000 000 775 000 000</b>	<b>+47,62 %</b>		<b>225 000 000 475 000 000</b>	<b>+111,11 %</b>	

### RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Programme / Titre LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	100 000 000 350 000 000 100 000 000 100 000 000	+250,00 % -71,43 %		100 000 000 350 000 000 100 000 000 100 000 000	+250,00 % -71,43 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	100 000 000 350 000 000 100 000 000 100 000 000	+250,00 % -71,43 %		100 000 000 350 000 000 100 000 000 100 000 000	+250,00 % -71,43 %	
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	425 000 000 425 000 000 925 000 000 1 425 000 000	+117,65 % +54,05 %		125 000 000 125 000 000 625 000 000 1 125 000 000	+400,00 % +80,00 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	425 000 000 425 000 000 925 000 000 1 425 000 000	+117,65 % +54,05 %		125 000 000 125 000 000 625 000 000 1 125 000 000	+400,00 % +80,00 %	
<b>Totaux</b>	<b>525 000 000 775 000 000 1 025 000 000 1 525 000 000</b>	<b>+47,62 % +32,26 % +48,78 %</b>		<b>225 000 000 475 000 000 725 000 000 1 225 000 000</b>	<b>+111,11 % +52,63 % +68,97 %</b>	

## ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Programme ou type de dépense AE CP	2025				2026
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	70 000 000 70 000 000	100 000 000 100 000 000		100 000 000 100 000 000	350 000 000 350 000 000
Dépenses de personnel (Titre 2)	70 000 000 70 000 000	100 000 000 100 000 000		100 000 000 100 000 000	350 000 000 350 000 000
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	425 000 000 125 000 000	425 000 000 125 000 000		425 000 000 125 000 000	425 000 000 125 000 000
Autres dépenses (Hors titre 2)	425 000 000 125 000 000	425 000 000 125 000 000		425 000 000 125 000 000	425 000 000 125 000 000



PROGRAMME 551  
**Provision relative aux rémunérations publiques**

---

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Provision relative aux rémunérations publiques		100 000 000 350 000 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>100 000 000</b> <b>350 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

#### CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Provision relative aux rémunérations publiques		100 000 000 350 000 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>100 000 000</b> <b>350 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028				
2 - Dépenses de personnel	100 000 000 350 000 000 100 000 000 100 000 000		100 000 000 350 000 000 100 000 000 100 000 000	
<b>Totaux</b>	<b>100 000 000</b> <b>350 000 000</b> <b>100 000 000</b> <b>100 000 000</b>		<b>100 000 000</b> <b>350 000 000</b> <b>100 000 000</b> <b>100 000 000</b>	

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
2 – Dépenses de personnel	100 000 000 350 000 000	0 0	100 000 000 350 000 000	0 0
21 – Rémunérations d'activité	100 000 000 350 000 000	0 0	100 000 000 350 000 000	0 0
<b>Totaux</b>	<b>100 000 000</b> <b>350 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>100 000 000</b> <b>350 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	350 000 000	0	350 000 000	350 000 000	0	350 000 000
<b>Total</b>	<b>350 000 000</b>	<b>0</b>	<b>350 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>0</b>	<b>350 000 000</b>

La « dotation pour mesures générales en matière de rémunération » assure le financement de mesures « dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits » (article 7-I-2° de la loi organique relative aux lois de finances). Cette provision est répartie en cours de gestion dans la limite des crédits ouverts, par arrêté du ministre chargé des finances (article 11 de la loi organique relative aux lois de finances).

La dotation du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » s'élève à 350 M€ pour 2026.

#### EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

#### PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2025	PLF 2026
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>100 000 000</b>	<b>350 000 000</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>		
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :		
– Civils (y.c. ATI)		
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations		
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>		
<b>Total en titre 2</b>	<b>100 000 000</b>	<b>350 000 000</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>100 000 000</b>	<b>350 000 000</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

*Justification par action***ACTION (100,0 %)****01 – Provision relative aux rémunérations publiques**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Titre 2 (dépenses de personnel)</b>	<b>350 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de personnel	350 000 000	350 000 000	0	0
Rémunérations d'activité	350 000 000	350 000 000	0	0
<b>Total</b>	<b>350 000 000</b>	<b>350 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



PROGRAMME 552  
**Dépenses accidentelles et imprévisibles**

---

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles		425 000 000 425 000 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>425 000 000</b> <b>425 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

#### CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles		125 000 000 125 000 000	0 0
<b>Totaux</b>		<b>125 000 000</b> <b>125 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028			
3 - Dépenses de fonctionnement	425 000 000 425 000 000 925 000 000 1 425 000 000		125 000 000 125 000 000 625 000 000 1 125 000 000	
<b>Totaux</b>	<b>425 000 000</b> <b>425 000 000</b> <b>925 000 000</b> <b>1 425 000 000</b>		<b>125 000 000</b> <b>125 000 000</b> <b>625 000 000</b> <b>1 125 000 000</b>	

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2025 PLF 2026			
3 – Dépenses de fonctionnement	425 000 000 425 000 000	0 0	125 000 000 125 000 000	0 0
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	425 000 000 425 000 000	0 0	125 000 000 125 000 000	0 0
<b>Totaux</b>	<b>425 000 000</b> <b>425 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>	<b>125 000 000</b> <b>125 000 000</b>	<b>0</b> <b>0</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	0	425 000 000	425 000 000	0	125 000 000	125 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>425 000 000</b>	<b>425 000 000</b>	<b>0</b>	<b>125 000 000</b>	<b>125 000 000</b>

L'article 7-I-1° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, au sein de la mission « Crédits non répartis », « une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ».

Cette provision permet le financement, en cours de gestion, de dépenses urgentes, par exemple des catastrophes naturelles en France ou touchant des intérêts français (comme le rapatriement de Français d'un pays étranger). L'utilisation de cette dotation doit donc impérativement constituer, notamment au regard de contraintes calendaires, un dernier recours quand tous les autres dispositifs permettant de faire face à des dépenses accidentelles ou imprévisibles ont été mobilisés et que les marges de manœuvre des programmes ou des missions sur lesquels devrait s'imputer la dépense sont épuisées. Le principe général de responsabilisation des gestionnaires, qui suppose que les aléas en dépense soient couverts prioritairement par l'auto-assurance au sein de leur plafond de crédits, a ainsi vocation à s'appliquer avant tout recours à la présente dotation.

La dotation inscrite sur le présent programme n'est pas destinée à alimenter des mesures nouvelles décidées de manière discrétionnaire en gestion.

Conformément à l'article 11 de la LOLF, les crédits inscrits sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles dans la loi de finances initiale sont répartis en cours d'année par décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles (DDAI), sur d'autres programmes du budget de l'État, dans la limite des besoins et des crédits ouverts. Au titre du projet de loi de finances pour 2026, le montant de la dotation est fixé à 425 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 125 M€ en crédits de paiement (CP), au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2026. À titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel).

Pour la période 2027-2028, la programmation pluriannuelle de la mission CNR prévoit une provision croissante de 500 M€ par année afin de financer les besoins des différents ministères non identifiés à ce stade. Ces crédits seront, le cas échéant, réaffectés sur les missions concernées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027 et 2028, la dotation du P552 ayant vocation à rester stable les prochaines années sauf circonstances particulières.

La différence de 300 M€ entre AE et CP est liée à la constitution d'une provision spécifique en AE destinée à faire face à des besoins d'engagements imprévisibles non encore connus et donc non intégrés aux demandes de crédits des programmes du budget général. Cette provision peut, par exemple, être mobilisée lors d'éventuelles prises à bail des administrations centrales et déconcentrées. De telles situations, non prévisibles dès lors qu'elles peuvent résulter de décisions urgentes de relocalisation de certaines administrations, à l'initiative des bailleurs ou de l'administration, lorsqu'une opportunité plus efficiente de localisation se présente, ont été constatées à plusieurs reprises sur le passé. La signature d'un bail privé nécessite, dans ce cas, de disposer rapidement d'AE couvrant la totalité de la durée de ce bail, soit généralement six ou neuf ans, et dans certains cas dix, voire vingt-cinq ans.

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2025

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 (RAP 2024)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévvision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévvision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025
0	0	425 000 000	125 000 000	0

#### ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP au-delà de 2028
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025	CP demandés sur AE antérieures à 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP 2028 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE antérieures à 2026
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2026 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP 2028 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026
425 000 000 0	125 000 000 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>125 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2026

CP 2026 demandés sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026
29,41 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

*Justification par action***ACTION (100,0 %)****01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>425 000 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	425 000 000	125 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	425 000 000	125 000 000	0	0
<b>Total</b>	<b>425 000 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>